

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:

Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

7622 - Il a promis à un infidèle de l'accompagner à l'église

question

Est-ce que le non respect de la promesse est permis ?

Le problème est que je viens d'obtenir un nouvel emploi pour les cinq prochaines années, s'il plaît à Allah. J'ai un collègue chrétien âgé de 45 ans qui essaye de s'approcher de moi et me parle de christianisme, du Coran et des Evangiles. Et puis il m'a invité à l'accompagner à l'église. J'ai d'abord accepté avant de décider de ne pas y aller et d'arrêter la discussion avec lui.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Nous avons soumis la question à son éminence Cheikh Abd Allah ibn Djabrine (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde). Voici sa réponse : « Il n'est pas permis de se rendre à l'église puisque cela revient à la vénérer, à la glorifier et à s'exposer à manifester de l'admiration pour le shirk et ses partisans. Aussi doit-il ne pas respecter sa promesse et expliquer à l'infidèle le jugement de l'acte, afin qu'il comprenne pourquoi le musulman n'a pas tenu sa promesse. Allah le sait mieux.